



Le mardi 19 mai 2020

**AVIS IMPORTANT
À LA POPULATION DESSERVIE
PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL**

**APPRÉHENSION
D'UNE PÉNURIE D'EAU POTABLE**

Madame, Monsieur,

La Municipalité demande votre collaboration dans le but d'économiser l'eau potable, car nous constatons une baisse inquiétante du niveau d'eau dans le réservoir municipal.

Les belles conditions météorologiques de cette dernière fin de semaine ont permis pour la majorité d'entre nous d'entamer nos travaux printaniers extérieurs. Conséquemment, plusieurs personnes ont utilisé l'eau de l'aqueduc municipal pour remplir la piscine, arroser les jardins, les plates-bandes ainsi que les arbustes, et peut-être, laver les autos. Cette consommation accrue de l'eau potable a eu pour effet de faire baisser la réserve d'eau à un niveau préoccupant.

Ainsi, il est devenu obligatoire, conformément à l'article 25 du règlement municipal n° 423-00 d'interdire, à compter de maintenant, et jusqu'à nouvel ordre, l'utilisation de l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines.

L'avis levant les interdictions du paragraphe précédent vous sera donné par voie d'affichage dans les endroits publics et dans les commerces.

Des inspections seront faites jour et nuit et toute personne trouvée en infraction devra payer l'amende de 500 \$ prévue à l'article 37 du règlement.

La Municipalité demande de restreindre au strict nécessaire la consommation d'eau potable.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Olivier Dumais, maire